



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION ÉCRITE
POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 533-74
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 533 AFIN SUPPRIMER
LA CATÉGORIE DE BÂTIMENT R-4 (4 LOG. ET +), DE LA COLONNE H-134
DU TABLEAU DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À CHACUNE DES
ZONES RÉSIDENTIELLES**

Je, Me Jennifer Ma, greffière de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, certifie qu'aucun commentaire n'a été reçu dans le cadre du processus de consultation écrite, tenu conformément à l'arrêté 2020-074 du 2 octobre 2020, pris dans le contexte de la déclaration d'urgence sanitaire ordonnée par le gouvernement.

Avis donné à Sainte-Anne-de-Bellevue, le 2 mars 2021.

Me Jennifer Ma
Greffière